



## Compte rendu de la CAPD du vendredi 17 janvier 2019 SNUipp-FSU 65

Présents :

- Administratifs : M. AUMAGE (DASEN), Mme GONCET (SG), Mme FLAMANT (DRH), MME TEULIER

- IEN : Mme MEISSONIER, M. COIGNUS, Mme DUCES

- Syndicats : Mme LE MOAL (SNUipp-FSU), M. BOISSEAU (SNUipp-FSU) Mme DURAN, Mme LABORDE (SNUipp-FSU), Mme PUZOS (Sgen-Cfdt), Mme FARGES (Sgen-Cfdt), MME MERCIER (Sgen-Cfdt).

**Déclarations liminaires** (voir celle du SNUipp-FSU : [Déclaration liminaire](#))

Réponse aux déclarations liminaires :

Le DASEN réagit à notre déclaration liminaire concernant la Loi sur la transformation de la Fonction Publique qui met à mal le statut du fonctionnaire en disant qu'il apprécie l'historique qui lui est fourni.

Sur la question de Canopé, il précise qu'il est actuellement en discussion avec le Recteur.

Sur la question des AESH, il répète qu'il n'est toujours pas d'accord avec nous sur le terme de « précarité » et se satisfait que ce soit le seul corps de la Fonction Publique qui gagne autant en effectif (400 emplois pérennes sur le 65). Il explique que c'est une enveloppe contrainte mais qui augmente continuellement, ce qui permet à plus d'AESH de voir leur contrat passer de 20h à 24h. Cependant, s'il augmente le temps de travail c'est au détriment du nombre d'embauches. Il nous assure qu'il veut être dans « le qualitatif » sur la question des AESH et qu'il souhaite un jour pouvoir donner aux PIAL les moyens de gérer les emplois (sur le nombre d'heures hebdomadaires effectuées).

Il nous rappelle que dans les Hautes Pyrénées il y a une augmentation sensible de demandes d'AESH qui ne se retrouve pas dans les autres départements comparables au nôtre. Il pense toutefois que la situation ne devrait pas tarder à se stabiliser. Nous lui rappelons que son prédécesseur avait eu la même réponse il y a trois ans mais pour autant, force est de constater que l'augmentation se poursuit.

Cela nous interroge sur les causes et notamment sur la disparition de RASED, qui est, d'après nous, directement corrélée à l'augmentation d'élèves avec notification AESH.

D'après le DASEN, le nombre croissant de notifications AESH s'explique aussi par un problème d'information et d'accompagnement des équipes pédagogiques. Il y a de plus en plus de dossiers pour de très jeunes enfants. Il a repéré sur certains dossiers un décalage entre la réalité du terrain et la demande liée à la réalisation du dossier MDPH. Par exemple, plusieurs élèves d'une même ULIS peuvent se voir accorder une AESH individuelle, ce qui porte à quatre le nombre d'AESH dans la même classe. Ce problème soulevé par le DASEN s'explique par le délai important de la mise en



## Compte rendu de la CAPD du vendredi 17 janvier 2019 SNUipp-FSU 65

place de la notification (quatre mois). En effet, il arrive que l'aide d'un AESH n'arrive qu'après l'orientation de l'élève.

Le SNUipp rappelle que depuis cette année les directeurs doivent établir les dossiers MDPH sans avoir été formés. Mme Ducès, IEN ASH, conseille aux directeurs d'inviter les maîtres référents dès l'équipe éducative de première saisine. Une note à ce propos est en cours de rédaction et devrait arriver rapidement dans les écoles.

Sur la question du mouvement social contre la casse de notre système de retraite par répartition, le DASEN ne souhaite pas ouvrir le débat mais se félicite de la promesse faite par le ministère de revalorisation des enseignants. Au SNUipp nous ne sommes pas dupes et pensons que revalorisation évoquée ne rattrapera jamais le manque à gagner des enseignants avec le nouveau mode de calcul proposé par la réforme. Nous rappelons qu'en même temps, le gouvernement ne se gêne pas pour annoncer un gel du point d'indice jusqu'en 2022.

### **Ordre du jour**

#### **1. Avancement : point sur les promotions à la HC et à la classe exceptionnelle**

Tout d'abord, il semblerait que le Ministre ait entendu une des revendications du SNUipp qui demande à ce que l'appréciation suivant un rendez-vous de carrière ne soit pas définitive, puisque le DASEN nous annonce que la question est actuellement à l'étude au niveau du ministère. A suivre, donc...

Mme Goncet nous donne le bilan national puis départemental des promotions à la Classe Exceptionnelle et à la Hors-Classe. Un bilan statistique très détaillé sur les trois dernières années nous est fait, montrant une augmentation de PE changeant de grade. Le taux de passage à la Hors Classe devrait atteindre 17% cette année 2020, soit le même taux que pour les enseignants du second degré. Pour le passage à la Classe Exceptionnelle, il est à noter que le pourcentage de femmes passe de 66,3 % en 2018 à 69,8 % en 2019. Le compte n'y est pas encore, puisque nous avons pratiquement 84 % de femmes dans le corps des professeurs des écoles.

#### **2. Recours appréciation finale du DASEN suite aux rendez-vous de carrière**

17 PE ont demandé une révision à la hausse de l'appréciation finale accordée par le DASEN suite au rendez-vous de carrière (« recours gracieux »).

Parmi eux, 1 situation n'a pas été regardée car hors délais : le recours aurait dû avoir lieu l'an dernier

9 appréciations ont été revues : passage de « satisfaisant » à « très satisfaisant » et de « très satisfaisant » à « excellent »

7 recours en CAPD : aucun n'a obtenu satisfaction, le DASEN se refusant à revenir sur sa décision de ne pas changer l'appréciation finale de ces collègues.



## Compte rendu de la CAPD du vendredi 17 janvier 2019 SNUipp-FSU 65

Lors de la dernière CAPD, nous avons demandé comment le DASEN procédait pour accorder l'appréciation « excellent », « très satisfaisant » etc. Il nous avait répondu qu'il accordait « excellent » aux PE qui avaient obtenu « excellent » aux 11 items. Tant qu'il n'avait pas atteint le quota des 30 %, il donnait « excellents » à ceux qui avaient obtenu 10 items « excellents » etc.

Nous avons donc demandé combien d'items « excellent » et « très satisfaisant » le dernier de la liste pour les appréciations finales « excellent » et « très satisfaisant » avaient obtenus. Le DASEN nous a refusé cette information (anonymée). Nous déplorons ce manque de transparence qui ne fera qu'accroître l'incompréhension de nos collègues... D'autant plus que le DASEN nous a expliqué qu'il pouvait changer cette méthode qui ne le satisfaisait pas entièrement.

Cliquez sur : [Bilan des RDV de carrière](#)

### **QUESTIONS DIVERSES DU SNUipp**

#### **1. Questions concernant le Décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la fonction publique de l'Etat (CITIS) [suite de la question posée en CAPD du 17/10/2019]**

- Le SNUipp souhaiterait savoir si la circulaire départementale a été mise en conformité avec le décret précité en vigueur depuis le 1er avril 2019 sur le site de la DSDEN 65.

Réponse du DASEN : Nous sommes en attente de la réponse du Rectorat

- Que se passe-t-il pour un collègue placé en CITIS pendant une durée supérieure à 12 mois ? Conserve-t-il son poste ?

Réponse du DASEN : Nous serons en mesure de donner une réponse à cette question lorsque nous aurons la circulaire du mouvement.

#### **2. IDV (indemnité départ volontaire) [suite de la question posée en CAPD du 12/09/2019]**

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait savoir si des collègues PE ont demandé à bénéficier de ce dispositif dans le département.

Réponse du DASEN : Trois collègues ont demandé à ce qu'on leur fasse le calcul puis n'ont pas donné suite. Pour rappel, un PE en avait bénéficié en juillet 2018.

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait également avoir des informations sur le calcul de l'IDV par le Rectorat

Réponse du DASEN : L'arrêté de février 2019 fixe les modalités de calcul.

#### **3. Distancier utilisé pour le calcul de l'ISSR [suite de la question posée en CAPD du 17/10/2019]**



## Compte rendu de la CAPD du vendredi 17 janvier 2019 SNUipp-FSU 65

Le SNUipp FSU 65 souhaiterait connaître la réponse du Ministère suite à la demande de la CADA de communiquer aux agents le distancier utilisé par le Ministère pour le calcul des trajets des TR.

Pour rappel, la réponse de la CADA saisie sur ce sujet était très claire : la commission estime que ce document est communicable à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration.

**Réponse du DASEN : Nous n'avons toujours pas eu de réponse du Ministère.**

### **4. Plan « Aisance aquatique » [suite de la question posée en CAPD du 14/06/2019]**

Nous souhaiterions avoir des informations complémentaires sur les contenus de ce plan et notamment sur sa mise en application dans le département.

Quelles classes vont être prioritairement concernées ? Sous quels types de dispositifs ? L'apprentissage « massé » va-t-il être priorisé ? Quelles priorités aux élèves de l'école primaire seront accordées au sein des bassins de natation du département ?

**Réponse du DASEN : pas de consigne précise bien que le DASEN montre une préférence pour l'enseignement massé. Il faut voir avec les collectivités territoriales qui ont en charge les piscines.**

### **5. Indemnité d'installation**

La Prime spéciale d'installation est versée aux agents soit à l'occasion de leur première nomination sur un poste, soit lors de leur mutation ou leur intégration (directe ou suite détachement) provenant d'un autre secteur géographique à condition qu'ils n'aient jamais perçu cette prime.

Les agents concernés doivent-ils entreprendre une procédure particulière ou cela se fait-il automatiquement ?

**Réponse du DASEN : Cela se fait automatiquement, à partir du moment où le département d'origine a bien fourni un justificatif disant que l'agent n'a jamais perçu cette prime.**

### **6. Départ en retraite**

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait avoir la liste des demandes de départ en retraite pour la rentrée 2020.

**A cette date, 20 collègues ont fait leur demande de retraite pour la rentrée 2020.**

### **7. Reliquat**

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait savoir s'il est prévu, lors de la prochaine CAPD, d'utiliser les reliquats des 2 précédentes campagnes 2018 et 2019 comme le Ministère s'y est engagé.

Pour mémoire il restait en 2019 un reliquat de 0,7 pour les passages au 9ème échelon ; en 2018 un reliquat de 0,4 au 7ème échelon et de 0,10 au 9ème échelon.

**Réponse du DASEN : Il n'y voit pas d'inconvénient et va vérifier que le Ministère a bien donné l'autorisation.**

*Selon le SNUipp National, dans 38 départements, les reliquats de promotion de l'année 2017-2018 ont été utilisés.*



## Compte rendu de la CAPD du vendredi 17 janvier 2019 SNUipp-FSU 65

### 8. Frais de déplacement pour services partagés [suite de la question posée en CAPD du 17/10/2019]

Les PE en service sur plusieurs écoles en 2018-2019 ont-ils tous perçu les frais de déplacement ?

Réponse du DASEN : Oui.

Le SNUipp s'étonne car des collègues ont signalé n'avoir encore rien perçu. Mme Goncet demande à ce que ces personnels se fassent connaître, et s'engage à ce que ces frais leur soient payés.

### QUESTIONS DIVERSES DU SGEN CFDT :

1. Question sur les écoles classées REP et la liste des écoles « politique de la ville » qui concerne davantage d'écoles dans des départements analogues au notre dans l'Académie.

Le DASEN répond en disant qu'un travail sur ces questions va se mettre en place au niveau national.

2. Recrutement de contractuels : pas de recrutement
3. Mise en place d'une journée de décharge supplémentaire pour les directeurs : le DASEN a fait le choix de donner un jour à tous les directeurs ayant moins de 50% de décharge. Il n'est pas opposé à accorder un jour de décharge en plus aux directeurs n'ayant pas bénéficié de cette journée mais il ne compte pas en faire bénéficier les chargés d'école.

*Comme nous l'avons dit dans la déclaration liminaire, le rôle des CAPD a été particulièrement attaqué par ce gouvernement, et ce comme jamais cela a été le cas depuis la Loi sur la Fonction Publique d'Anicet Le Pors en 1983. Ainsi, nous commençons à très sérieusement en sentir les conséquences sur les carrières des collègues : alors que nous avons compris les RDV de carrière, lors de la signature du PPCR, comme un « progrès » dans l'accompagnement professionnel des PE, il s'avère plus que jamais, que l'appréciation qui a remplacé la note est encore plus aléatoire, subjective et par là-même arbitraire. D'où de nombreux recours de collègues, ce qui témoigne du sentiment d'injustice et de l'incompréhension de la profession.*

*Le DASEN se félicite du petit nombre de recours (10%) mais cela ne traduit pas forcément l'acceptation de l'appréciation finale : des collègues n'ont pas osé faire ce recours et aller contre l'avis de leur IEN, et au-delà de celui du DASEN, d'autres ont pensé que leur demande n'aboutirait pas...*

*Lorsque l'on voit comment se sont effectuées les modifications d'appréciation par le DASEN, il est clair que les élus paritaires n'ont pu avoir la moindre information ni sur les raisons de ces modifications ni sur celles des refus. Comme nous le craignons, les promotions désormais, se feront hors contrôle des organisations syndicales, mais entre IEN et DASEN.*

*Le SNUipp-FSU avec l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique, s'est opposé l'an dernier à la Loi de transformation de la fonction publique (votée cet été par le parlement) qui est de fait, une loi de « destruction » du paritarisme et de la fonction publique. Face à un gouvernement qui ne recule devant rien, la force de la contestation n'a pas été suffisante. Nous continuerons cependant, à demander le retrait de ces mesures.*



# Compte rendu de la CAPD du vendredi 17 janvier 2019 SNUipp-FSU 65